

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 6 mars 2024.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 mars 2024.**

Date de convocation : 28/02/2024

Date d'affichage : 28/02/2024

Présents : Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN-DUPE, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Jean TRINQUIER.

Pouvoir : à Jean TRINQUIER.

Excusé : Lucas MIALANE.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour la délibération de constatation des non-valeurs.

Adopté à l'unanimité.

1 – ADMISSION EN NON-VALEURS

M. le Maire présente l'état des sommes impayées validé par le Trésorier qui s'élève à 1 693,86 €.

Vote à l'unanimité.

2 - APPEL D'OFFRES « REHABILITATION VOIRIE ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS »

Suite à la commission d'appel d'offres et au vu du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre B.MEA, il est proposé de retenir les offres suivantes pour la Rue de l'Eglise, la Rue du Stade et le rond- point du Camp Laurier :

Lot N° 1 : terrassement-remblaiement BALDARE = 46 117,40 € HT.

Lot N° 2 : revêtements-bordures SEVIGNE = 128 363,30 € HT.

Vote à l'unanimité.

2 – TRAVAUX ELECTRIQUES EGLISE

M le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge des travaux de sécurité électrique. Le montant s'élève à 585,00 € HT.

Vote à l'unanimité.

3 – AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a réalisé la création de cette entrée ainsi que l'entretien pendant trois ans. Aujourd'hui, l'entretien incombe à la Commune. Il propose son nettoyage et une amélioration.

Le devis de l'entreprise Causses et Vallées Paysages est retenu pour un montant de 2 311,00 € HT.

Vote à l'unanimité.

4 – CONVENTION AVEC TERRE CONTACT

Christelle DE OLIVEIRA propose de renouveler la convention avec TERRE CONTACT (ROUL'CONTACT) pour 2024, pour un montant de 472,00 €.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité.

4 – RENOUELEMENT DU LABEL VILLAGE ETAPE

Christelle DE OLIVEIRA informe le Conseil Municipal du renouvellement du Label, qui doit intervenir en 2025. Elle explique la procédure et présente la délibération qui mentionne l'intérêt économique pour les commerces et touristique, ainsi que la mobilisation des commerçants, avec l'aide de la Communauté de Communes.

Vote à l'unanimité.

5 – AUTRES TRAVAUX

Jérôme CLARISSAC présente les autres travaux à réaliser :

- Faïences de la cuisine de la salle polyvalente : CABIROU = 978,70 € HT.
- Couvertine sur le mur du Pôle de Santé = 1 712,80 € HT.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Voyage scolaire maternelle

L'école souhaite organiser une sortie scolaire sur et mutualiser les dépenses avec les communes dont les enfants font partie du regroupement pédagogique intercommunal. Un contact avec les autres Mairie aura lieu pour évoquer la faisabilité du projet.

Festival du Roc-Castel

L'Association Larzac Village Europe demande l'utilisation du stade pour l'organisation du Festival. Une discussion a lieu relative à la circulation et au stationnement.

Une réunion spécifique de préparation se tiendra en présence des organisateurs et du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h.